**INFO MAIRIE**

***Secrétariat – Affichage sauvage- Gevrey Nuits Tourisme – Recensement militaire***

Les personnes de 70 ans et plus ont la possibilité de se faire vacciner.

Si vous rencontrez des difficultés pour obtenir un rendez-vous, vous pouvez vous faire connaitre auprès du secrétariat de votre mairie soit :

Par téléphone au 03-80-52-46-35,

Par mail à l’adresse suivante : [mairiedebrochon@wanado.fr](mailto:mairiedebrochon@wanado.fr)

Ou en déposant un mot dans la boite aux lettres de la mairie, en indiquant :

**NOM – PRENOM – AGE – ADRESSE – TELEPHONE**

Ces informations seront transmises aux autorités.



**Vaccination Covid 19**



**• Secrétariat de mairie :** Nous vous rappelons que le secrétariat de mairie est ouvert sur rendez-vous

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez téléphoner aux horaires suivants**:**

Lundi : 8h30 - 12h00

Mardi : 8h30 – 12h00 et 14h00 – 18h00

Mercredi : 13h30 – 18h00

Jeudi : 8h30 – 12h00 et 14h00 – 17h00

Vendredi : 8h30 - 12h00 et 14h00 – 16h00

Vous pouvez aussi nous contacter par mail à : [mairiedebrochon@wanadoo.fr](mailto:mairiedebrochon@wanadoo.fr)

**• Affichage sauvage :** L’affichage sauvage est interdit sur la commune. Nous mettons à disposition des panneaux d’affichage public, ainsi que l’application « PanneauPocket ».

Il suffit d’adresser votre demande au secrétariat de mairie.

**Merci**

**• Gevrey Nuits Tourisme :** Gevrey Nuits Tourisme s’implique dans la vie associative locale et se porte solidaire des initiatives touristiques sur notre territoire.

Afin de soutenir leurs actions, ils recherchent des volontaires bénévoles prêts à se mobiliser afin de faciliter la mise en réseau d’associations et de bénévoles.

Si vous souhaitez vous investir, vous pouvez vous adresser à l’Office de Tourisme ou de contacter Monsieur Etienne GOSSOT par mail à l’adresse suivante :

[sejour@gevreynuitstourisme.com](mailto:sejour@gevreynuitstourisme.com)

***Recensement militaire :***

Les jeunes gens, filles ou garçons âgés de 16 ans nés en **avril, mai et juin 2005**, sont invités à se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité, du livret de famille ainsi qu’un justificatif de domicile afin de réaliser leur inscription au recensement militaire pour la 2ème période de l'année 2021.

**Mairie**16, route des Grands Crus  
21220 BROCHON  
✆ 03 80 52 46 35  
🖷 03 80 52 26 18  
🖲 mairiedebrochon@wanadoo.fr  
🖮www.brochon.fr

**Cérémonies Commémoratives**

**2021**

**Inscriptions scolaires**

**2020 - 2021**

**Les inscriptions aux écoles maternelle et élémentaire du RPI Brochon-Fixin concernent :**

* les enfants qui entrent en 1ère année de maternelle (nés en 2018)
* les nouveaux habitants
* les enfants âgés de 2ans ½ (très petite section) selon les places disponibles   
   *(nés entre le 1er janvier et le 31 mars 2019)*

**Retrait des dossiers**

(Sauf pour les enfants scolarisés en grande section dans le RPI)

**Dès le 12 avril 2021**

sur le site de la commune : http://www.mairiedebrochon.fr/

Exemplaires papiers disponibles sur demande au secrétariat de mairie

Attention : Dans le cadre de la simplification des démarches relatives aux inscriptions

scolaires, il ne sera plus nécessaire, pour les élèves entrant au CP, de déposer un dossier d’inscription ; une fiche élève sera transmise aux parents par l’intermédiaire de l’école. Elle devra être corrigée puis retournée signée

**Dépôt des dossiers**

(sauf pour les enfants scolarisés en grande section dans le RPI)

**du 26 avril au 14 mai 2021**

**au secrétariat de mairie**

**par voie postale**

**par mail :** [**mairiedebrochon@wanadoo.fr**](mailto:mairiedebrochon@wanadoo.fr)

**COMPOSITION DU DOSSIER :**

**Dans tous les cas** :

* *Imprimé d'inscription signé par les deux parents* –
* *Copie du livret de famille*
* *Copie du carnet de santé (pages vaccinations)*
* *Justificatif de domicile*
* *Enveloppe timbrée au tarif normal (uniquement pour les dossier reçus par courrier)*

**Selon les cas** :

* *Certificat de radiation*
* *Copie jugement de divorce*

Cette année, et toujours dans le cadre de la crise sanitaire, les communes de Brochon-Fixin ont mis en place un calendrier pour les cérémonies officielles 2021 :

La journée de la déportation - 25 avril - BROCHON

L’armistice du 8 mai 1945 - FIXIN

L’appel du 18 juin - BROCHON

L’armistice du 11 novembre 1918 – FIXIN

Ces commémorations se dérouleront jusqu’à nouvel ordre en petit comité.

